

## **Question de Kattrin Jadin à Ludivine Dedonder (Défense) sur "La possible participation de la Turquie au projet PESCO"**

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le président, madame la ministre, selon diverses sources diplomatiques, Ankara aurait postulé pour une participation de la Turquie au projet européen PESCO auprès des autorités néerlandaises qui coordonnent ce projet de mobilité militaire de l'Union européenne. Avec le Canada, les États-Unis et la Norvège, l'Union européenne avait déjà accepté l'implication de trois pays tiers.

En l'occurrence, et d'autant plus au vu de la relation tendue et problématique de la Turquie avec les pays membres de l'Union européenne tels que la Grèce ou Chypre, je me demande comment l'Union européenne réagira face à cette demande de coopération.

Madame la ministre, qu'en est-il d'une éventuelle participation de la Turquie au projet PESCO? Quelle est la position belge face à cette demande de participation? Sous quelles conditions une participation turque serait-elle acceptable?

**Ludivine Dedonder, ministre:** Monsieur le président, madame Jadin, je peux vous confirmer que l'ambassadeur turc auprès de l'Union européenne a introduit, le 30 avril 2021, une lettre à son homologue néerlandais dans laquelle la Turquie exprime sa volonté de participer en tant que pays tiers au projet PESCO sur la mobilité militaire.

Les Pays-Bas assument la direction de ce projet PESCO. Le Conseil a établi, le 5 novembre 2020, les conditions générales selon lesquelles les pays tiers pourraient être invités, à titre exceptionnel, à participer à des projets PESCO donnés, ouvrant ainsi la voie à une coopération renforcée et plus ambitieuse en matière de défense avec les partenaires dans le cadre de l'Union européenne.

Grâce à cette décision, les États tiers pouvant apporter une valeur ajoutée à un projet PESCO peuvent être invités à participer, si toutefois ils remplissent les conditions politiques, légales et techniques. Pour l'instant, la Turquie ne remplit pas toutes les conditions stipulées dans l'article 3 de la décision du Conseil. Notamment, la Turquie n'a pas conclu avec l'Union européenne un accord sur la sécurité des informations. Il reviendra aux Pays-Bas, leaders de ce projet, de consulter les membres et donc la Belgique sur cette question.

**Kattrin Jadin (MR):** Madame la ministre, je vous remercie.